



## COMITE DE DIRECTION

### Bureau Exécutif

#### PROCÈS-VERBAL n°21

---

**Réunion du :** Mercredi 8 avril 2020 à 16h00

---

**Présidence :** M. Éric BORGHINI

---

**Présents :** M. Roger ANTONELLI, Gérard CAPELLO, Vincent CASERTA, Edouard DELAMOTTE, Michel GAU, Pierre GUIBERT, Mme Véronique LAINÉ, MM. Noël MANNINO, Alexis MENJAUD, Mathieu SAVY

---

**Excusés :** M. Paul AUDAN

---

**Assistent :** M. Raphaël BOUTIN, Mme Emilie SACHOT

---

#### MODALITÉS DE RECOURS

*Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.*

---

**Compte tenu du contexte actuel, le Président a décidé de convoquer tous les mercredi après-midi, un Bureau Exécutif exceptionnel, élargi aux Présidents de District afin d'évoquer l'évolution de la situation. La réunion se déroule par visioconférence.**

#### I- REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUE DU 8 AVRIL 2020

Le Président informe qu'il a participé le matin-même à la conférence téléphonique hebdomadaire des Présidents de Ligue. Il fait une synthèse des principaux points évoqués :

✓ **Sur les Compétitions**

Le Président précise que seul le COMEX de la FFF est compétent pour décider de l'arrêt définitif de la saison et qu'il statuera sur cette question, au regard de l'évolution de la situation sanitaire constatée, à l'issue de l'actuelle période de confinement prévue le 15 avril 2020.

Les Présidents de Ligue, en concertation avec les Présidents de District, travaillent actuellement sur une solution qui serait applicable sur l'ensemble du territoire national en cas d'arrêt des compétitions.

Une décision sera prise au niveau fédéral pour trouver une solution commune et unique.

✓ **Fonds de solidarité du football :**

Le Président informe que les modalités du Fonds de solidarité sont toujours à l'étude.

## II- PROCHAIN COMITE DE DIRECTION PLENIER DE LA LIGUE

Le prochain Comité de Direction Plénier aura lieu par visioconférence le mardi 21 avril 2020. L'ordre du jour sera transmis en fin de semaine.

## III- DECISIONS PRISES PAR LE COMEX DU 03 AVRIL 2020

Le Président informe que compte-tenu de la situation sanitaire nationale et internationale exceptionnelle et de l'état de confinement de la population, le Comité Exécutif de la FFF a prononcé les mesures dérogatoires suivantes :

- « **Vie des clubs** » : les échéances à venir pour la saison en cours, règlementaires ou pratiques, relatives aux procédures d'affiliation, de changement de nom, de fusion, d'entente, de groupement ou encore de reprise d'activité sont décalées d'un mois au minimum, voire davantage si l'instance compétente l'estime justifié et si cela reste possible au regard de l'établissement des calendriers 2020/2021.

- **Contrôle de gestion des clubs** : les échéances à venir pour la saison en cours, relatives à la production de documents, prévues dans le Règlement de la D.N.C.G., sont maintenues pour l'instant, mais la DNCG ne mettra pas d'amende en cas de dépassement raisonnable des délais de production. Elle étudiera également la situation financière des clubs en tenant compte bien évidemment des effets de la Pandémie ; Par ailleurs, il sera dérogé à l'article 234 des Règlements Généraux, uniquement en ce qui concerne la procédure de sauvegarde.

- **Arbitrage** :

- **Statut de l'arbitrage** : si un arbitre n'a pas pu réaliser, en raison de la situation sanitaire, le nombre minimum de matchs qui lui est imposé, il couvrira quand même son club. Il en est de même pour les candidats arbitres en cours d'examen pratique ;

- **Dossiers médicaux des arbitres fédéraux** : pour arbitrer au début de la saison prochaine, il suffira de fournir au plus tard le 30 juin 2020 un certificat d'examen clinique et non pas un dossier complet. Les dates butoir pour la réalisation des examens médicaux complémentaires des arbitres sont décalées (31 octobre 2020 pour l'examen dentaire et l'examen cardiologique, 31 décembre 2020 pour l'examen ophtalmologique – en revanche l'examen biologique reste fixé au 30 juin 2020). La Direction Médicale de la FFF fera parvenir aux Ligues et Districts, via la LFA, un courrier précisant les aménagements qui leur sont applicables ;

- **Examens** : les modalités de certains examens seront simplifiées par la Commission Fédérale de l'Arbitrage.

- **Licences club et labels** : le Président informe que le Bureau Exécutif de la L.F.A. modifiera le calendrier à respecter par les clubs concernant la Licence Club Fédéral, le Label Jeunes, le Label Jeunes Futsal, le Label école Féminine, la Licence club D1 Féminine et la Licence club D1 Futsal, ainsi que les conditions d'évaluation dans un sens plus favorable aux clubs.

- **Formations d'entraîneurs** : la Commission Fédérale du Statut des Educateurs pourra accorder, dans des conditions qu'elle définira, des dérogations aux entraîneurs qui étaient en train de suivre une formation pouvant leur permettre d'entraîner au niveau supérieur.

De même, pour les formations continues, un délai d'une année supplémentaire sera accordé à tous les intéressés pour se mettre en conformité. De même, elle pourra accorder, dans des conditions qu'elle définira, des dérogations aux entraîneurs qui devaient se mettre à jour avant le 30 juin 2020 dans le cadre de leur obligation de formation continue pouvant leur permettre d'obtenir une licence Technique pour la saison 2020-2021.

## IV- ELECTIONS : NOUVEAU CALENDRIER ELECTORAL

Suite au nouveau calendrier électoral fixé par le COMEX de la FFF, le Président propose que les élections des Districts aient lieu fin septembre/début octobre 2020 et que celle de la Ligue ait lieu un mois après, soit mi-novembre 2020.

Le Président demande aux Districts de bien vouloir transmettre la date de leur AG Elective avant le prochain Comité de Direction Plénier du 21 avril 2020.

#### **V- POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES DE LA LIGUE :**

Le Président fait un point sur l'évolution des mesures prises concernant les ressources humaines de la LMF. Il rappelle qu'une vingtaine de salariés demeurent en télétravail afin de permettre la continuité des services de la Ligue.

#### **VI- PROPOSITION D' ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION :**

Raphaël BOUTIN informe de la volonté de la Ligue de proposer des actions collectives de formations à distance sur les nouveaux outils Office 365 pendant la période de confinement à l'attention des salariés de la Ligue et des Districts. Ces formations seraient dispensées par l'informaticien de la Ligue sous la forme de 3 sessions de 4 demi-journées et seraient prises en charge intégralement par l'AFDAS.

Le Bureau Exécutif et les Présidents de Districts sont favorables à la mise en place de ces actions collectives.

#### **VII- IMPACT FINANCIER : RETOUR SUR LE RECENSEMENT DES MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Malgré la transmission à la Région SUD du tableau récapitulatif des 386 évènements déclarés par les clubs au 31 mars dernier, le Président a pris la décision de laisser le formulaire disponible.

A ce jour, nous comptabilisons 494 manifestations déclarées.

Un nouveau tableau récapitulatif, à jour, sera transmis à la Région ainsi qu'aux membres du B.E et aux Présidents de District.

#### **VIII- ANIMATION DE LA COMMUNAUTE DES LICENCIES DE LA LIGUE MEDITERRANEE :**

- **Tournoi e-foot** : la phase à élimination directe a été lancée ce mardi. Il reste 256 joueurs en lice.

- **Les quiz KAHOOT** regroupent en moyenne 100 joueurs par questionnaire. Les équipes travaillent sur des quiz plus faciles et un grand quiz sera proposé ce vendredi à l'occasion du WE de Pâques. Le Président demande aux Districts qui le peuvent de bien vouloir partager sur leur page FACEBOOK les quiz lancés chaque lundi, mercredi et vendredi à 17h00.

- **Formations à distance** : le Président a demandé aux équipes de travailler sur la possibilité de mettre en place des formations à distance pour les dirigeants pendant la période de confinement.

Raphaël BOUTIN indique que ces formations de dirigeants vont être lancées par l'IR2F, via le LMF FC ([www.lmffc.fr](http://www.lmffc.fr)), dès le 14 avril, en ligne, avec des contenus et des formats réduits. Chacun pourra y participer à son rythme (vidéos de formation à disposition).

#### **IX - LICENCES :**

Comme chaque saison, le Président informe que la fin de la possibilité de saisir des licences est fixée au 30 avril 2020.

#### **X- DISPOSITIF FAFA :**

Pierre GUIBERT informe que l'enveloppe FAFA allouée à la Ligue a été intégralement utilisée pour la saison 2019/2020 (sous réserve de la validation du dernier dossier déposé auprès de la LFA).

\*\*\*\*\*

Le Président rappelle que la prochaine réunion hebdomadaire par visio se tiendra le mercredi 15 avril 2020.

**Noël MANNINO**  
Secrétaire Général